

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 17 mars 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h25

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question 8), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF.

Etaient présents en visioconférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Benoît VUILLEMIN.

Etaient absents : M. Loïc ALLAIN, M. Sébastien COUDRY, M. Christophe LIME, M. Pascal ROUTHIER, Mme Anne VIGNOT.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

Loge.GBM – Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

LOGE.GBM a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement de plusieurs prêts garantis par Grand Besançon Métropole. Le capital restant dû garanti par Grand Besançon Métropole reste inchangé. Grand Besançon Métropole est sollicité afin de réitérer la garantie initialement accordée pour le remboursement de ces prêts.

LOGE.GBM a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par Grand Besançon Métropole.

Ce réaménagement de 25 prêts consiste :

- en une conversion du taux Livret A vers un taux fixe (30 ans – taux fixe 1,11 %), sans modification de durée, pour 4 prêts
- en une correction du taux de progressivité de l'échéance (0,50 %), sans modification de durée, pour 15 prêts
- en un allongement de 5 ans pour 6 prêts.

Ces prêts sont déjà garantis par Grand Besançon Métropole à hauteur de 15% ou 50% de leur montant et le réaménagement ne modifie pas le montant des capitaux restants dus des 25 prêts réaménagés.

En conséquence, Grand Besançon Métropole est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées.

Vu l'article L. 5111-4 et les articles L. 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Article 1 :

Grand Besançon Métropole réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par LOGE.GBM auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexeprecitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 23/12/2021 est de 0,50% ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par LOGE.GBM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, Grand Besançon Métropole s'engage à se substituer à LOGE.GBM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Grand Besançon Métropole s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Mme Marie ETEVENARD et M. Pascal ROUTHIER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la réitération par Grand Besançon Métropole de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
GRAND BESANCON METROPOLE**

Annexe à la délibération du Bureau en date du 17 mars 2022

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000365782 - LOGE.GBM

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
3502	130762	5017376	228 995,49	0,00	0,00	50,00	0,00	18,00 : 18,000 / -	01/03/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,240 / -	0,000	0,000 / -
42438	130762	5114799	207 826,75	0,00	0,00	50,00	0,00	9,00 : 9,000 / -	01/01/2023	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,247 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1153358	1 404 126,56	0,00	0,00	50,00	0,00	29,00 : 29,000 / -	01/01/2023	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,736 / -	0,000	0,000 / -
-	130758	1138766	71 712,15	0,00	0,00	15,00	0,00	33,00 : 33,000 / -	01/09/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,727 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1199587	256 587,07	0,00	0,00	50,00	0,00	20,75 : 20,750 / -	01/04/2022	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-1,462 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1173340	119 474,10	0,00	0,00	50,00	0,00	14,00 : 14,000 / -	01/12/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,727 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1162235	240 041,24	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/07/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1195993	118 824,52	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/12/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000365782 - LOGE.GBM

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	130762	1196005	53 913,56	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/12/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1200185	978 005,22	0,00	0,00	50,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/10/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1226013	70 502,44	0,00	0,00	50,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/10/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1153697	470 613,72	0,00	0,00	50,00	0,00	29,00 : 29,000 / -	01/03/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1161733	220 691,70	0,00	0,00	50,00	0,00	29,00 : 29,000 / -	01/05/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1199996	126 499,06	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/10/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1200014	178 811,83	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/10/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1203278	406 184,39	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2023	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1207017	562 887,64	0,00	0,00	50,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/02/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1207558	245 839,31	0,00	0,00	50,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/03/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1161785	1 374 287,68	0,00	0,00	50,00	0,00	29,00 : 29,000 / -	01/05/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130762	1173358	878 701,52	0,00	0,00	50,00	0,00	29,00 : 29,000 / -	01/10/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000365782 - LOGE.GBM

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	130762	1207563	89 722,36	0,00	0,00	50,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/03/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
-	130761	1178912	455 250,98	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2023	A	1,110 / -	Taux fixe / -	--- / -	/ -	0,000 / -	0,000 / -	0,000	0,000 / -
-	130761	1162245	125 875,16	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2023	A	1,110 / -	Taux fixe / -	--- / -	/ -	0,000 / -	0,000 / -	0,000	0,000 / -
-	130761	1162507	220 287,31	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2023	A	1,110 / -	Taux fixe / -	--- / -	/ -	0,000 / -	0,000 / -	0,000	0,000 / -

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000365782 - LOGE.GBM

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	130760	1178848	70 653,12	0,00	0,00	15,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2023	A	1,110 / -	Taux fixe / -	--- / -	/ -	0,000 / -	0,000 / -	0,000	0,000 / -
Total			9 176 314,88	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 25 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 9 176 314,88€

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 24/12/2021

Date de valeur du réaménagement : 01/01/2022